

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1er OCTOBRE 2014

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY, Pascale VULIN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR : DELIBERATIONS:

-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ERDF POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE OPERATION D'ELAGAGE DURABLE.

-TRAVAUX SUR L'EGLISE: CHANGEMENT DES PIECES MAITRESSES DE LA CHARPENTE

-MISE A JOUR DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

AFFAIRES DIVERSES

-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ERDF POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE OPERATION D'ELAGAGE DURABLE.

Dans le cadre de cette convention, ERDF s'engage à fournir à notre commune des arbres qui pourront être plantés sur un terrain communal. Les essences proposées correspondent à des arbres de grande taille et aucune parcelle municipale ne peut les accueillir. La délibération est donc annulée.

-TRAVAUX SUR L'EGLISE: CHANGEMENT DES PIECES MAITRESSES DE LA CHARPENTE

Lors d'une visite de contrôle de la toiture de l'église par Jean-Pierre BAILLARD, il apparaît que plusieurs pièces de bois nécessitent d'être changées ou renforcées et d'autres ont besoin d'un traitement insecticide. Le Maire a accompagné sur les lieux Stéphane DECHOSAL qui est chargé de faire une offre de réparation. Un budget de 10000€ est disponible pour ce type de travaux. En effet, une demande de subvention avait été envoyée à 2 sénateurs pour qu'ils soutiennent la construction du local communal chez Fauraz.

Les 2 sénateurs ont répondu positivement mais, chaque projet ne pouvant recevoir qu'une subvention, la première de 5000€ sera réservée à ce projet et la seconde de 10000€ pourra être affectée à un autre projet tel que celui du toit de l'église.

VOTE 11 VOIX POUR

-MISE A JOUR DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Faisant suite à la discussion de la précédente séance, les élus adoptent les tarifs suivants:

	tarifs résidents du Sappey	tarifs résidents hors commune
vin d'honneur	70€	120€
repas, mariage, fête de famille	120€	200€
associations à but lucratif	200€	250€
spectacles, conférences	70€	70€

location de la cuisine 40€ ; caution 750€ ; gratuité une fois par an pour les associations du village ; tarifs + 50% pour la soirée du 31 décembre.

VOTE 11 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES

- PLUI: le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal deviendra obligatoire pour 2017. Le Maire est favorable à ce que notre commune adopte directement le PLUI. Cette démarche évite les frais d'un PLU communal qui serait caduque très rapidement. Les zones constructibles seront limitées à 48 hectares pour 11 communes, soit environ 4,6 hectares par commune. Sur le Sappey, les zones potentiellement constructibles (UB- NAA- NAB) atteignent à ce jour environ 10 hectares. La démarche du PLUI nécessitera de désigner seulement 2 hameaux sur la commune, dont le chef-lieu, pour affecter la part de zone constructibles qui reviendra à la

commune.L'assainissement collectif de notre commune ne sera pas étendu et les futures zones constructibles ne seront pas forcément raccordées à ce réseau.

FRAIS D'AVOCAT: plusieurs riverains d'un chemin Chez Boget sont en justice pour un litige qui les oppose sur l'utilisation de ce chemin.La municipalité a été appelée à s'exprimer ou à se faire représenter à une séance du tribunal. Maître BRAUD, qui nous a déjà défendu sur d'autres dossiers , a été chargé de nous représenter.Sa première facture est de 1800€.

Dans l'attente du jugement , il est probable que les riverains concernés aient l'ordre de libérer le chemin pour qu'il soit emprunté librement.

CHALET LE MONT:ce chalet et les 7 hectares de terrain adjacents sont la propriété d'une indivision.La commune s'est portée volontaire pour le paiement des impôts de cette propriété (environ 600€ sur 2014) afin d'en acquérir les droits. L'objectif est de sauver ce patrimoine en réparant notamment la toiture endommagée.

La parcelle doit également être défrichée pour retrouver ses zones de paturage .Les subventions auxquelles la commune pourra prétendre permettront ce type de travaux.Le Maire et le premier adjoint feront une visite de contrôle le 6 octobre prochain.

11 NOVEMBRE: le repas des Anciens est organisé ce jour là.Une réunion du CCAS, en date du 16 octobre, permettra de proposer un menu qui sera choisi à la prochaine réunion de conseil. La cérémonie officielle se tiendra à Vovray. Lors du dépôt de gerbe qui sera fait au Sappey, on lira le nom, l'âge, le régiment et la date de décès des 23 soldats originaires de notre commune. qui ne sont pas revenues de ce conflit.

RECENSEMENT: de janvier à février , le recensement sera organisé sur notre commune. Pour cela, une personne sera rémunérée et formée.

REMBLAIS: La société Maulet revient vers nous pour le stockage de remblais.Un terrain communal en bas de la scierie est retenu.Lors d'une première demande, la règlementation n'avait pas permis d'aboutir mais la zone concernée cette fois n'est pas soumise aux mêmes critères.Si le projet abouti, l'ensemble des travaux de préparation et de remise en état seront à la charge du demandeur.La zone concernée devrait au final être plus accessible pour l'utilisation agricole.

BIBLIOTHEQUE: pour accueillir les enfants de l'école en séances de lecture, il est nécessaire d'équiper le local de poufs en remplacement du banc et des chaises .Un choix de modèle est fait par les élus.

ECOLE: sur 1 à 3 mercredi, les enseignants seront en réunion et ne pourront pas assurer l'accueil des enfants.

Pour la première date , le 15 octobre,les parents du Sappey ont été interrogés et tous pourront garder leurs enfants à domicile.L'école sera donc fermée ce jour là.Par ailleurs, le Maire informe les élus que, par manque de places, le centre de loisirs de Cruseilles ne pourra plus accueillir les enfants des autres communes.

AG TARTIFILOUS et APE: Marie Laure DESBIOLLES indique que, dans le cadre des nouveaux horaires scolaires, il n'y a pas de besoins de garderie les après midi.

SAPPEYTILLE: Laura VIRET présente le nouveau numéro.Elle est encore en attente d'un article avant l'impression.Elle rappelle aux élus concernés que les articles doivent lui être transmis par fichier pour qu'elle puisse organiser la mise en page sans taper les textes une seconde fois.

SITE INTERNET: Jean-Michel JACQUES indique que le site est à nouveau remis en route. Une recherche est engagée pour un nouvel hébergeur.

LOCAUX : le Maire informe les élus que les 2 vélux de la salle communale ont été changés.Egalement , la SA Mont Blanc a fait refaire le toit de l'immeuble de logement locatifs (ancienne école).

SOIREE JEUX : la première édition de l'automne est prévu ce vendredi soir.

SYANE : le reversement des taxes perçues à la commune sera cette année de 94%, soit 10600€.

CHEZ FAURAZ: Alain BRUCHEZ demande qu'un marquage au sol soit prévu pour sécuriser le trajet des personnes qui se rendent au nouveau tri sélectif du hameau.Le Maire indique que cette opération n'est pas à la charge du département mais de la commune.

